



INFORMATION SUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

publié le 16/09/2024

Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Au sein d'un établissement scolaire, l'élection des représentants de parents d'élèves qui permet de désigner les représentants au sein des différentes instances de la vie de l'établissement est l'un des temps forts de démocratie qui contribuent à l'éducation citoyenne.

Le conseil d'administration est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement public local d'enseignement (EPL). Il est composé de représentants de l'ensemble des partenaires associés au fonctionnement pédagogique, éducatif, matériel et financier. Certains de ses membres sont de droit : ils représentent l'administration (équipe de direction élargie). D'autres sont désignés (représentants des collectivités locales ou personnalités qualifiées). D'autres enfin sont élus et représentent leur collège d'électeurs.

Chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité, est électeur et éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Ainsi, les deux parents figurent sur la liste électorale et reçoivent chacun l'ensemble du matériel de vote, envoyé six jours au moins avant la date du scrutin.

À noter : chaque parent d'élève ne peut voter qu'une seule fois par établissement scolaire, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement.

Il n'est pas obligatoire de faire partie d'une association pour présenter une liste de candidats. **Les candidatures sont à déposer au secrétariat du collège avant le lundi 30 septembre 2024, minuit.**

Le liste doit comporter au minimum 2 noms et maximum 14 noms (il y a 7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants).

Cette année **l'élection se tiendra jusqu'au vendredi 11 octobre 2024 à 12h30 et le vote a lieu exclusivement par correspondance.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes respectueuses salutations.

La principale

S. LENOIR



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.